

PRENEZ VOS AFFAIRES EN MAIN!

Les élus et les fonctionnaires gouvernementaux et municipaux sont des titulaires de charges publiques qui prennent **DES DÉCISIONS QUI VOUS CONCERNENT**. C'est leur métier et ils doivent vous rendre des comptes.

LES LOBBYISTES sont des personnes dont le travail consiste à **INFLUENCER LES DÉCISIONS** des titulaires de charges publiques. C'est leur métier et c'est **LÉGITIME**.

Au Québec, le lobbyisme doit se pratiquer dans le **RESPECT** des règles de transparence, en vertu de la Loi sur la **TRANSPARENCE** et l'**ÉTHIQUE** en matière de lobbyisme et du Code de déontologie des lobbyistes.

Le Commissaire au lobbyisme du Québec, un organisme indépendant relevant de l'Assemblée nationale, **EST LÀ POUR VOUS** afin de **SURVEILLER** et **CONTRÔLER** les activités de lobbyisme.

Pour en connaître davantage sur le lobbyisme et son encadrement et pour savoir comment vous pouvez **INTERVENIR**, visitez le site Web :

www.commissairelobby.qc.ca

COMMISSAIRE AU
LOBBYISME
DU QUÉBEC

LE LOBBYISME EN DÉMOCRATIE

La démocratie a évolué et le lobbyisme a pris de plus en plus d'ampleur. C'est une activité reconnue et encadrée par la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme. Cette activité consiste, pour un lobbyiste, à influencer les décisions des autorités publiques. Comment? En portant à leur attention de l'information concernant les intérêts qu'ils représentent afin qu'ils soient pris en compte dans les décisions d'intérêt public qui vous concernent.

COMMENT POUVEZ-VOUS INTERVENIR?

En tant que citoyen, vous pouvez contribuer à améliorer la vie démocratique en vous informant et en participant aux débats. La Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme vous en donne les moyens en vous permettant de :

- consulter le registre des lobbyistes;
- faire un signalement au Commissaire au lobbyisme.

Vous avez le droit de savoir qui cherche à influencer les décisions d'intérêt public au niveau parlementaire, gouvernemental et municipal. Consultez le registre des lobbyistes : www.lobby.gouv.qc.ca

Commissaire au lobbyisme du Québec
70, rue Dalhousie, bureau 220
Québec (Québec) G1K 4B2

Téléphone : 1 866 281-4615

Région de Québec : 418-643-1959

Télécopieur : 418 643-2028

Courriel : commissaire@commissairelobby.qc.ca

Internet : www.commissairelobby.qc.ca

PRENEZ VOS AFFAIRES EN MAIN!

COMMISSAIRE AU
LOBBYISME
DU QUÉBEC